

VRAI ou FAUX ?

“
SANS-PAPIERS
ET CLANDESTIN,
C'EST DIFFÉRENT.

VRAI ou FAUX ?

“
LES MIGRANTS ENVOIENT
VERS LEURS PAYS, À TITRE
PRIVÉ, L'ÉQUIVALENT
DE DEUX FOIS CE QUE
LES PAYS DU NORD
ENVOIENT AU TITRE
DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DÉVELOPPEMENT.

VRAI ou FAUX ?

“
UN
SANS-PAPIERS
PEUT BÉNÉFICIER
D'UNE
COUVERTURE
MALADIE.

VRAI ou FAUX ?

“
UN VISA
PEUT ÊTRE
REFUSÉ SANS
AUCUNE
JUSTIFICATION.

VRAI ou FAUX ?

“
UN MINEUR
ÉTRANGER
A BESOIN
D'UN TITRE DE
SÉJOUR.

VRAI ou FAUX ?

“
UNE PERSONNE
ÉTRANGÈRE MARIÉE
À UN(E) FRANÇAIS(E)
PEUT PERDRE SON
DROIT AU SÉJOUR SI
ELLE SE SÉPARE DE
SON CONJOINT.

VRAI ou FAUX ?

“
LES PAYS
PAUVRES OU EN
DÉVELOPPEMENT
ACCUEILLENT LES
4/5^E DES RÉFUGIÉS
DANS LE MONDE.

VRAI ou FAUX ?

“
PRESQUE
LA MOITIÉ DES
MIGRANTS SONT
DES FEMMES.

VRAI ou FAUX ?

“
UN CITOYEN
EUROPÉEN A LE DROIT
DE S'INSTALLER DANS
N'IMPORTE QUEL PAYS
EUROPÉEN SANS
RESTRICTION.

VRAI ou FAUX ?

“
LA PART
DE MIGRANTS
DANS LE MONDE
EST LA MÊME
DEPUIS 40 ANS.

QUESTION

AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS
UN ÉTRANGER, QUI VIENT D'UN
PAYS HORS DE L'UNION EURO-
PÉENNE ET QUI EST INSTALLÉ
EN FRANCE EN SITUATION RÉGU-
LIÈRE, PEUT-IL COMMENCER LES
DÉMARCHES POUR FAIRE VENIR
SA FAMILLE ?

VRAI ou FAUX ?

“
12%
DES IMMIGRÉS
EN EUROPE
VIENNENT
D'AFRIQUE.



3 MOIS
1 AN
1 AN ET DEMI

VRAI - On compte environ 230 millions de migrants dans le monde, soit environ 3% de la population mondiale.

Ce taux de migration n'a pas changé depuis 40 ans.

Source : Nations-Unies, Chiffres 2013.

1 AN ET DEMI - Il doit résider en France depuis au moins 1 an et demi de façon régulière avant de pouvoir entamer les démarches pour faire venir sa famille.

Données 2014.

VRAI - En 2013, sur les 72 millions d'immigrés en Europe, 12% seulement viennent d'Afrique (soit 9 millions). La majorité des immigrés, à 52%, viennent d'autres pays d'Europe (soit 38 millions).

Source : Nations Unies.

VRAI - Les personnes qui fuient leur pays cherchent le plus souvent refuge dans un pays voisin : les Somaliens au Kenya, les Soudanais au Tchad, les Afghans au Pakistan ou en Iran, les Syriens en Turquie ou au Liban, etc.

Source : UNHCR, Tendances mondiales 2012.

VRAI - 48% des personnes qui migrent sont des femmes. Et ce ne sont pas seulement des épouses qui suivent leur mari ! En France, il y a autant de femmes étrangères célibataires que d'hommes étrangers célibataires. Et quand elles sont en couple ? Dans le cadre du regroupement familial, désormais, une fois sur trois, c'est la femme qui part la première puis son conjoint qui la rejoint, et non l'inverse.

Source : Nations-Unies 2013 et Enquête « Trajectoires et origines », INED-INSEE, 2008-2011.

FAUX - Pour être autorisé à séjourner au-delà de 3 mois dans un autre pays que le sien dans l'Union européenne, un citoyen européen doit être étudiant, travailler dans ce pays ou encore disposer de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins.

Données 2014.

VRAI - Vous êtes Péruvien, Chinois, Egyptien ? Si vous voulez venir en France pour un court séjour (visite touristique, familiale...) ou en vue d'une installation, vous devez demander un visa et payer jusqu'à 99 euros de « droits de visa ». Pour un visa de long séjour, ces droits de visa ne sont pas remboursables, ni en cas de refus, ni en cas d'annulation de votre voyage. Et en cas de refus, vous n'avez pas systématiquement droit à une explication (cela dépend de certaines situations familiales, professionnelles, etc.).

Données 2014.

FAUX - Un mineur étranger n'a pas besoin d'un titre de séjour. En tant que mineur, il ne peut donc être en situation irrégulière*.

Données 2014.

* Sauf s'il souhaite travailler ou faire une formation en alternance, à partir de 16 ans.

VRAI - Un sans-papiers, c'est quelqu'un qui vit dans un pays sans avoir les papiers qui l'y autorisent. Un clandestin, c'est quelqu'un qui se soustrait à la surveillance des autorités. La plupart des sans-papiers ne sont pas clandestins. Au contraire, ils ont entamé des procédures pour obtenir des papiers. Leur situation est connue de l'administration.

FAUX - Les envois d'argent déclarés par les migrants (sans même compter les envois informels !) sont TROIS fois supérieurs au montant de l'aide publique au développement. L'aide réelle pour améliorer le niveau de vie de la population dans les pays du Sud repose donc avant tout sur les épaulés des émigrés.

Source : Banque mondiale, OCDE.

Chiffres 2013 (envois d'argent : 436 milliards de dollars ; aide publique au développement : 134,8 milliards de dollars).

VRAI - Pour avoir droit au séjour, les étrangers conjoints de Français doivent fournir des preuves de vie commune.

Données 2014.

VRAI - L'Aide médicale de l'État (AME) est destinée à permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière, sous conditions de résidence et de ressources (moins de 716 euros par mois pour une personne seule). Les soins médicaux et hospitaliers sont pris en charge à 100% dans la limite des tarifs de la sécurité sociale. Les frais dépassant le barème de l'assurance maladie ne sont pas remboursés, et certains soins spécifiques ne sont pas pris en charge. L'AME n'est pas applicable à Mayotte.

Données 2014.